

« Cette justice est belle, elle a compris ce jeune homme »

Pénaliste au barreau de Lyon depuis douze ans, maîtresse Bettina Sacepe évoque un dossier qui l'a profondément marquée : celui de Valentin, un jeune homme de 18 ans jugé pour assassinat. Au-delà du crime, elle interroge le rôle de l'avocat face à la détresse humaine.

Quand elle parle de Valentin*, la voix de maîtresse Sacepe se teinte d'émotion. « J'avais face à moi une personne seule, isolée, qui fugue et qui n'a aucun repère à Lyon. » Ce jeune Alsacien venait de fêter ses 18 ans, en mai 2022, lorsqu'il a quitté le domicile paternel : « Il a grandi avec son père après l'abandon de sa mère. Le père était violent avec lui, donc à force de prendre des coups, un jour il décide de fuir. » Arrivé à Lyon, Valentin se retrouve vite à la rue. Un soir, il rencontre dans un bar-tabac de la Guillotière un homme qui lui propose de l'héberger dans son foyer.

Et sa vie va basculer ce 8 juin 2022. Dans la nuit, Valentin se réveille en sursaut : l'homme pose sa main sur lui, « notamment ses fesses ». Il fuit immédiatement les lieux. En partant, il est alerté par des jeunes dans le hall qui le préviennent : il vient de passer la nuit chez un violeur. Il finit par être accueilli par ces derniers. Mais Valentin n'a pas voulu en rester là. « Aux alentours de 7 heures du matin, il retourne chez le monsieur prétendant vouloir un café et là, il lui assène un coup de couteau à la gorge. » L'homme décèdera quelques jours plus tard. Valentin descend chercher la police pour



les alerter et est immédiatement placé en garde à vue. Quand maîtresse Sacepe est appelée, le jeune est déjà en détention provisoire. Ironie du sort : c'est le père qui la contacte pour le retrouver. Rapidement, la pénaliste apprend que Valentin est en prison.

ÊTRE « LA DERNIÈRE ARME À LEUR PORTÉE »

L'avocate établit alors un lien de confiance avec son client : « Il fallait que je sois là, très présente pour lui. Je me retrouve face à quelqu'un qui se scarifie, qui s'est rasé la tête, hospitalisé en prison car il ne va pas bien du tout ». Trois ans de détention provisoire, durant lesquels elle l'aide à se reconstruire et à préparer le procès. Le procès se tient en mai 2025. Et là encore, les blessures familiales resurgissent. Sa mère, qu'il n'avait plus revue depuis ses 3-4 ans, quand elle avait tenté de l'enlever pour l'emmener en République tchèque, est revenue pour témoigner. « Aux assises, c'était la première fois que Valentin a revu

sa mère. C'était une violence inouïe pour lui. » Le père aussi est cité à la barre, reconnaissant les maltraitances infligées à son fils.

Les débats sont denses : « Il y avait un laps de temps entre 4 et 7 heures du matin. Est-ce qu'il a pensé à autre chose ? Ou est-ce qu'il a cogité à son passage à l'acte ? » La cour retient la préméditation. Le procureur requiert 18 ans de réclusion. Valentin est finalement condamné à 10 ans de réclusion criminelle. « Cette justice est belle, elle a compris ce jeune homme. » Pour l'avocate, ce dossier symbolise tout ce qu'elle aime dans son métier : l'humain, l'écoute, la reconstruction. « Me dire que je suis la dernière arme à leur portée, c'est ce qui m'anime. » À travers Valentin, maîtresse Sacepe s'interroge aussi sur son rôle d'avocat après le verdict. « Je trouve que notre mission s'arrête seulement quand la peine est complètement terminée. Moi, même quand ils sortent de prison, je les suis. » Et cette fidélité, elle la transmet aujourd'hui à ses jeunes confrères. ■ Alexis Alouache
*Prénom modifié